

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/02/09

Ouverture de séance 20h30 :

Conseiller absent : un (1) **HEINDEL Michel**

Conseillers présents : neuf (9)

1- Election du secrétaire de séance : à l'unanimité : **DIDIER Gilles.**

2- MOTION DE SOUTIEN A L'ONF & A SON PERSONNEL:

Le Maire donne lecture au C.M. du courrier de la **FNCOFOR** (Fédération Nationale des Communes Forestières) qui retranscrit les vives inquiétudes exprimées par les agents de l'ONF sur le devenir de leur établissement.

A l'unanimité le C.M adopte la proposition de délibération de la FNCOFOR.

3- SMIC :

A l'unanimité le C.M se prononce pour les adhésions et les retraits des Communes au Syndicat.

4- C.C.B. :

Le Maire donne lecture au C.M. du courrier reçu de la CCB notifiant une délibération prise par le Conseil de Communauté, en date du 11/12/2008 (n°360-2008) par laquelle il approuve à l'unanimité, moins deux abstentions l'adhésion des Communes suivantes à la CCB à compter du 1^{er} janvier 2010 :

ESTRENNES, RANCOURT, ROZEROTTE ET MENIL, VALFROICOURT, VIVIERS LES OFFROICOURT. Dans le cadre des procédures prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales le Maire demande au C.M de se prononcer sur l'adhésion des cinq Communes susvisées en termes identiques

A l'unanimité le C.M se prononce pour les adhésions des cinq Communes.

5- PLAN DE RELANCE POUR L'ECONOMIE ET FCTVA :

Le Maire expose le principe du **FCTVA** (récupération au bout de deux (2) ans d'une partie de la **TVA** sur les investissements réalisés en Commune) et que l'Etat dans son plan de relance pour l'économie a modifié le Code général des collectivités territoriales relatif au **FCTVA** pour les Communes qui s'engagent **avant le 15 avril 2009** par une convention avec le Préfet sur une progression de leurs dépenses réelles d'équipement en 2009 par rapport à la **moyenne des dépenses réelles d'équipement de 2004, 2005, 2006 et 2007**. En contre partie de la réalisation de cette progression les Communes percevront leur FCTVA 2008 en 2009 au lieu de 2010 et ce de façon pérenne.

A l'unanimité le C.M accepte l'engagement.

9- ELECTRIFICATION DES VOLETS DE LA SALLE DES FÊTES :

Le Maire demande l'acceptation du devis présenté par l'entreprise **KERN**, rappelle qu'il vient s'ajouter au devis de l'entreprise **COUSIN** déjà accepté par le C.M. précédemment et propose **qu'une demande de subvention soit faite pour ce projet.**

A l'unanimité le C.M accepte le devis et la demande de subvention.

6- DEMANDE D'EAU DE LA COMMUNE D'URVILLE :

Le Maire donne lecture de la lettre de M. le Maire d'**URVILLE** par laquelle il expose que des travaux à réaliser sur le puits de sa Commune priveront celle-ci d'eau potable **pendant 5 semaines** consécutives et de ce fait sollicite le concours de Sauville pour assurer l'alimentation en eau d'**URVILLE** pour **un volume moyen de 30 m3 jour**.

A l'unanimité le C.M en accepte le principe et charge le Maire de finaliser les conditions de cette fourniture d'eau.

7- DIVERS :

- Conformément à la délibération du dernier C.M, le devis réactualisé de l'entreprise FALLOT est reçu et sera transmis au C.G.
- Information que le **C.G.** a alloué une subvention de **4500 Euros à Monsieur Jérôme DARGENT** dans le cadre de l'aide à l'installation et la modernisation de l'agriculture Vosgienne.
- **EAU** : Information sur la **réactualisation du contrat d'entretien** concernant la station de neutralisation **par l'entreprise NICOLAS**, sur l'extension de réseau pour alimenter la nouvelle construction et la remise en eau pour la réhabilitation de la maison du 3 grande rue.
- **ONF** : le point est fait sur **les ventes réalisées**, en cours et futures.
- **Subventions aux associations** et autres : vu le grand nombre de demandes arrivées en Mairie à ce jour (+ de 10) des choix prioritaires s'imposent.
- Cette année la traditionnelle messe pour la fête de mai étant supprimée, le Maire informe le C.M que **le traditionnel vin d'honneur du dimanche midi est supprimé**, mais pas les festivités du samedi soir organisées par le COFAS.
- **Les élections Européennes** auront lieu le **dimanche 7 juin 2009**.
- **Des dépôts sauvages de terre et de gravats** ont été constatés sur la Commune. Il est demandé à tous d'être vigilants.
- **Commission Cimetière** : un point rapide est fait, il est rappelé de manière générale que les travaux des commissions ne sont pas exécutifs mais consultatifs et peuvent servir de base de travail à l'exécutif qui est le seul décisionnaire. Il est rappelé que les travaux ou les réunions de Commission ne sont pas publique.
- **Conservatoire des sites Lorrains** : Le Maire informe le C.M qu'il a obtenu une modification substantielle du plan de gestion et qu'ainsi **la Commune retrouve son droit d'exploiter** qu'elle avait perdu en imposant la futaie irrégulière sur les parties concernées. Une réunion publique est prévue.
- Le Maire informe le C.M qu'une réunion préparatoire au budget et au **vote des 4 taxes** c'est tenue avec Monsieur le Percepteur et en donne les grandes lignes.
- **Centre d'enfouissement** : Le Maire informe le C.M sur les nouveautés intervenues dans ce dossier ainsi que de **l'ouverture de l'enquête publique** que le Préfet envisage de prescrire **du 6 avril 2009 au 6 mai 2009 inclus**.

- **L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.**

LE MAIRE